

L'intermédiation locative, une solution pour louer votre logement ?

Propriétaires, vous aimeriez louer votre appartement sans en assurer la gestion quotidienne ? L'intermédiation locative (IML) est une solution intéressante, contribuant qui plus est au logement des personnes dans le besoin.

2 OPTIONS :

La location/sous-location : vous louez votre bien à une association agréée. Celle-ci le sous-louera à un locataire dans le besoin. L'association réalisera l'ensemble des démarches administratives et accompagnera le sous-locataire. C'est aussi cette association qui vous versera le loyer chaque mois y compris en cas de vacance. Cela vous garantit vos revenus locatifs réguliers.

Le mandat de gestion : vous confiez votre bien à une association agréée qui le gérera et le proposera à un locataire. À la différence de la location/sous location, le bail est ici signé entre le propriétaire et le locataire (bail classique). Comme une agence immobilière, l'association agréée s'occupera des états des lieux d'entrée et de sortie, de l'encaissement des loyers et du suivi du locataire.

Pour bénéficier de la garantie de paiement du loyer et de déductions fiscales, votre logement devra être conventionné avec l'Anah pour une durée d'engagement dépendant de votre situation.



Coordonnées

Intermédiation locative, qui contacter ?



Adil

conseils juridiques et orientation
vers une association agréée
03 87 50 02 60 - adil57.org

Anah

conventions et notices d'information
anah.fr/proprietaires/proprietaires-bailleurs

CALM SOLIHA Moselle

aide au montage du dossier de financement
de travaux dans le logement, conseils
à propos du conventionnement, etc.
03 87 75 92 20

Eurométropole de Metz

finalisation du dossier
Service Aides à la Pierre : 03 57 88 34 78
ou 03 57 88 34 77

Plus d'informations

eurometropolemetz.eu



L'INTERMÉDIATION LOCATIVE UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN



IML

Vous possédez un logement vacant que vous souhaiteriez louer.

S'AGIT-IL D'UN LOGEMENT ?

Avec Travaux : Sur le territoire métropolitain, il existe une OPAH (Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat) jusqu'à octobre 2022. Cette OPAH permet d'aider les propriétaires privés à améliorer leur logement ancien (de plus de 15 ans).

Ce logement peut être vacant, occupé, vétuste, inconfortable, indécent, insalubre...

Ces logements auront un loyer plafonné pour des locataires sous un plafond de ressources.

Vous pouvez contacter le CALM Soliha Moselle (voir schéma) pour tous renseignements.

Sans travaux : Votre logement ne nécessite pas de travaux et il est vacant, vous pouvez directement prendre contact avec l'Adil (voir schéma).

Je suis Propriétaire Bailleur, je veux louer et j'ai des travaux à réaliser



CONTACT

le Centre d'Amélioration du logement de la Moselle (CALM SOLIHA Moselle)
Tél. : 03 87 75 92 20
Mail : soliha.moselle@soliha.fr

SON RÔLE

Assistance gratuite et sans engagement. Véritable soutien dans vos projets de réhabilitation et dans vos démarches administratives pour une demande de subvention (sous conditions)

Je n'ai pas ou plus de travaux à réaliser et mon logement présente une étiquette énergétique entre A et E*



Réalisation des travaux



CONTACT

l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)
Tél. : 03 87 50 02 60
Mail : contact@adil57.fr

SON RÔLE

Vous informe et vous conseille sur les différents régimes juridiques de location (droit commun, conventionné...), sur les relations locataires/bailleurs, sur la fiscalité des revenus fonciers, sur les charges... Vous met en relation avec une association pratiquant l'Intermédiation Locative (IML)



SON RÔLE

Finalise votre dossier administratif pour le conventionnement de votre logement

CONTACT

l'Eurométropole de Metz
Tél. : 03 57 88 34 78
Mail : aidesalapierre@eurometropolemetz.eu



Mise en location/sous location ou mandat de gestion avec la structure de votre choix

* Décret paru au JO le 13.01.21
Les logements classés F et G seront interdits à la location respectivement en 2023 et 2028.